Rivara (TO), 30 avril 2026

Avis public exploratoire pour manifestation d'intérêt à participer aux procédures d'attribution d'une mission pour un service de soutien au WP 2.2 « Actions de communication opérationnelle » dans le cadre du « PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 20782 – PCC (CUP : C89I24000960007) - Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 ».

Date limite de présentation des manifestations d'intérêt : 15/05/2026

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de la séance n. 7/2018 du 25/07/2018, par laquelle a été conférée au Directeur du GAL, Giorgio Magrini, la procuration pour la conclusion de contrats jusqu'à 40.000 € inclus (hors TVA), et le Règlement interne en matière contractuelle du GAL Valli del Canavese, approuvé par délibération du CA du GAL en date du 16.10.2018 (mis à jour ultérieurement par les délibérations n. 11/2018 du 11.12.2018, n. 9/2020 du 22/12/2020 et n. 5/2024 du 18.06.2024), dans lequel il est établi que le Directeur du GAL exerce les fonctions de RUP, au sens de l'art. 15 du d.lgs. n. 36/2023, de responsable de la procédure et de DEC, au sens de l'art. 5 de la loi 241/1990.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion du Programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027, en application des décisions adoptées par le Comité de Surveillance lors de la réunion du 09/10/2023, a publié, en date du 30/10/2023, l'appel à candidatures pour la Phase 1 des Plans Intégrés TERritoriaux (PITER+).

Par délibération du Conseil d'Administration du GAL Valli del Canavese du 22.01.2024, le partenariat et la présentation du dossier de candidature du Plan Territorial Intégré GRAIES ClimaLab ont été approuvés, avec comme coordinateur la Città Metropolitana di Torino, dans le cadre du « Programme Interreg VI-A France – Italie ALCOTRA - APPEL À CANDIDATURES POUR LES PLANS INTÉGRÉS TERRITORIAUX (PITER+) 2021-2027 - PHASE 1 - OP 5 / Une Europe plus proche des citoyens ».

Le PITER+ GRAIES ClimaLab, approuvé par le Comité de surveillance le 9 avril 2024, est composé de 3 projets individuels, DECID, INCIT et E-Change, et du Projet de Coordination et de Communication (PCC). Le GAL Valli del Canavese participe, en qualité de partenaire, au Projet de Coordination et de Communication (PCC) et INCIT et, en tant que chef de file, au projet E-Change.

Le projet PCC, inséré dans le Plan Intégré Territorial PITER+ et approuvé par le Comité de Surveillance du Programme Interreg ALCOTRA 2021–2027, contribue à la mise en œuvre de la Stratégie transfrontalière orientée vers la transition climatique, la valorisation durable des ressources territoriales et le renforcement de la coopération entre les partenaires impliqués.

VALLI DEL CANAVESE – Gruppo di Azione Locale
Società Consortile a responsabilità limitata

Sede Legale:
Via Circonvallazione, 9
10080 RIVARA (TO)
Tel./Fax. 0124/310109

Capitale sociale €. 95.300,00 - R.E.A. di Torino n. 981247 – Cod. fiscale/P. Iva e n. Registro Imprese di Torino 08541120013

Dans le cadre du Plan de Travail du projet PCC, le WP 2.2 – Actions de communication opérationnelle vise à donner de la visibilité aux projets individuels, en activant plusieurs outils intégrés permettant le partage des contenus des projets thématiques, en garantissant la diffusion de matériaux et de communications de type informatif et de restitution de ce qui a été réalisé.

L'intervention se fonde sur la nécessité d'identifier de manière précise les besoins en communication du projet E-Change et de les traduire en outils concrets et facilement utilisables par tous les partenaires, en garantissant l'uniformité des résultats et l'alignement des contenus diffusés au niveau transfrontalier. L'objectif général est donc de renforcer la capacité de communication interne au partenariat, en mettant à disposition des lignes directrices claires, des modèles partagés et des supports permettant une gestion autonome et efficace des activités de communication.

Une enquête est lancée en vue d'acquérir une Manifestation d'intérêt pour la recherche d'opérateurs économiques éventuellement à consulter pour une mission professionnelle visant le soutien du WP 2.2 « Actions de communication opérationnelle » dans le cadre du « PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 20782 – PCC (CUP : C89I24000960007) - Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 ».

1. **Pouvoir adjudicateur:** GAL Valli del Canavese, via Circonvallazione 9, Rivara (TO), site internet: https://galvallidelcanavese.it/

2. **Objet :** Service de soutien WP 2.2 « Actions de communication opérationnelle » dans le cadre du « PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 20782 – PCC (CUP : C89I24000960007) - Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027

3. **Source de financement :** Programme Interreg ALCOTRA VI-A France Italie 2021-2027 – PITER+ GRAIES ClimaLab, projet n. 20782 – PCC (CUP : C89I24000960007)

4. **Montant de la mission :** maximum 32.786,00 Euros (hors TVA)

5. **L'avis, la documentation** et toute communication relative à la procédure sont publiés sur le site : https://galvallidelcanavese.it/

Art. 1 – OBJET DE L'AVIS

Le GAL, dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de transparence, entend identifier des opérateurs économiques disposant d'une capacité technique et professionnelle adéquate et prouvée, par le biais d'une enquête exploratoire, afin de confier une mission pour le service de soutien au WP 2.2 « Actions de communication opérationnelle » dans le cadre du « PITER+ GRAIES ClimaLab – Projet n. 20782 – PCC (CUP : C89I24000960007) - Programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 ». Le présent avis vise donc à identifier des opérateurs économiques intéressés à réaliser le service en objet.

Art. 2 - DESCRIPTION DE LA MISSION

Dans le cadre du Projet de Coordination et de Communication (PCC), le GAL Valli del Canavese entend confier un service de soutien à la communication institutionnelle du projet par la création d'outils opérationnels à l'appui des partenaires du projet E-Change. L'objectif est de rendre la communication du partenariat cohérente, uniforme et gérable de manière autonome par chaque partenaire, y compris à travers des

activités de formation et de renforcement des capacités, dans le respect des lignes directrices du programme Interreg ALCOTRA 2021-2027 et de l'identité graphique du PITER+ GRAIES ClimaLab.

L'incarico si articola nelle seguenti fasi:

PHASE 1 – Réalisation d'un atelier d'alignement avec les partenaires
Conception et animation de deux sessions de travail de co-construction et de renforcement des capacités, en italien et en français, avec les partenaires du projet, visant la définition partagée des besoins en communication, des résultats attendus et des modalités d'utilisation des outils à produire :

- la première session de 4 heures se déroulera en présentiel, sur le territoire d'un des partenaires, d'ici juillet 2026 ;
- la deuxième session de 4 heures en ligne complétera et consolidera les outils définis lors de la première rencontre.

La phase comprend la préparation de tous les matériaux de soutien dans les deux langues, la facilitation, la synthèse et la restitution aux partenaires.

PHASE 2 – Réalisation de modèles de gabarits graphiques
Réalisation d'au moins 10 modèles graphiques professionnels, éditables et librement utilisables par les partenaires, déclinés en italien et en français, compatibles avec les principaux outils graphiques et bureautiques utilisés par les partenaires. Les gabarits couvriront les domaines suivants :

- communication sur les canaux sociaux ;
- communication de données, de recherches et de résultats scientifiques ;
- promotion des activités réalisées (affiches, bannières, présentations) ;
- production de contenus vidéo (cadres, titres, graphiques de soutien) ;
- rédaction du rapport de diffusion final du projet (gabarit structuré et remplissable de manière autonome par les partenaires).

PHASE 3 – Préparation d'un outil explicatif pour l'utilisation des gabarits
Réalisation d'un guide opérationnel bilingue pour aider les partenaires à utiliser correctement les gabarits graphiques et à publier les produits du projet. Le guide comprendra des indications pratiques pour chaque modèle et une section dédiée aux outils numériques alternatifs au format PDF pour la publication web des résultats. Le guide devra être présenté lors d'une réunion de formation à son utilisation à destination de l'ensemble du partenariat.

PHASE 4 – Réalisation d'une vidéo de projet
Soutien à la production de 3 vidéos finales de projet en format bilingue, déclinées dans les formats suivants :

- une vidéo d'approfondissement d'une durée d'environ 3 minutes ;
- une courte vidéo d'environ 1 minute pour la diffusion sur les réseaux sociaux ;
- une vidéo explicative du projet à destination du grand public.

La phase comprend le soutien aux tournages pour 5 journées sur le terrain à effectuer sur les territoires des partenaires, dont au moins deux en France, la supervision de la cohérence visuelle avec l'identité du projet, la coordination avec l'opérateur vidéo qui sera présent, et la post-production graphique. L'opérateur vidéo est à considérer comme inclus dans le montant du service.

PHASE 5 – Révision et mise en page finale du rapport
Collecte et révision des contributions graphiques produites de manière autonome par les partenaires à l'aide du gabarit fourni lors de la Phase 2. La phase comprend la vérification de la cohérence visuelle entre les

sections, la correction des incohérences graphiques, l'uniformisation des éléments (polices, espacement, styles, images, en-têtes) et la livraison de la version définitive du rapport en format prêt à l'impression.

Tous les matériaux devront garantir une cohérence visuelle et communicative dans le respect des lignes directrices et de l'identité graphique du projet et du PITER+ GRAIES ClimaLab et des lignes directrices du Programme Interreg ALCOTRA. À cet effet, une coordination créative transversale à toutes les phases devra être prévue, à la charge du même opérateur économique.

Pour chaque phase, une restitution finale en présentiel au siège du GAL Valli del Canavese, chef de file du projet E-Change, devra être prévue.

Toutes les dépenses de déplacement, y compris les frais de transport, et les éventuelles autres dépenses nécessaires à la réalisation des activités sont à considérer comme incluses dans le montant maximal de la mission.

Art. 3 – DÉLAI MAXIMUM POUR L'EXÉCUTION DU SERVICE

La mission devra être accomplie d'ici le 30/04/2028.

Art. 4 - SUJETS ADMIS À LA SÉLECTION

La Manifestation d'intérêt est ouverte aux opérateurs économiques possédant les conditions suivantes :
1) Conditions d'ordre général :
- la possession des conditions requises pour l'attribution des marchés publics, art. 94, 95, 96, 97, 98 et 100 du code des marchés d.lgs. 36/2023.

Art. 5 - PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les opérateurs intéressés à réaliser l'activité décrite au point 2 peuvent demander à être invités à participer en présentant une manifestation d'intérêt en papier libre rédigée selon le modèle annexé au présent avis.

Les manifestations d'intérêt devront parvenir exclusivement par PEC, avant le **15 mai 2026**, à l'adresse de courrier électronique certifié suivante : galvallidelcanavese@legalmail.it.

Aux fins de la preuve du respect du délai pour la présentation de la manifestation, l'accusé de réception de la PEC fera foi. La réception de la documentation reste à la charge exclusive de l'expéditeur, même si, pour quelque raison que ce soit, elle ne parvient pas à destination en temps voulu.

La PEC contenant la manifestation d'intérêt devra indiquer en objet la mention « Manifestation d'intérêt pour le soutien au WP 2.2 projet PCC ».

Art. 6 - ÉTAPE SUIVANTE

Une fois la phase de présentation des manifestations d'intérêt terminée, le GAL Valli del Canavese procédera à la consultation des candidats pour engager les phases suivantes.

Le présent avis ne lance aucune procédure d'attribution et constitue simplement une enquête exploratoire visant à identifier des opérateurs économiques à consulter dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de transparence.

Le présent avis n'est en aucun cas contraignant pour le GAL Valli del Canavese. Il ne représente pas une procédure concurrentielle, et par conséquent, aucun classement ni notation n'est prévu.

En cas d'attribution, le GAL n'autorisera pas le recours à la sous-traitance, étant donné que, compte tenu de la spécificité de la mission et du type de procédure suivie, les prestations objet du présent marché doivent être réalisées par l'opérateur économique identifié ; par conséquent, le titulaire sera tenu, conformément au premier alinéa de l'art. 119 du D.Lgs. 36/2023, d'exécuter en propre la prestation relative au service objet du contrat. La mission présente un caractère de spécificité étant donné que la conformité aux exigences requises par le programme est considérée fondamentale pour l'exécution du service.

L'Administration se réserve la faculté de ne pas attribuer le service sur la base des déclarations d'intérêt reçues.

Art. 7 – INFORMATIONS

Pour toute information, il est possible de contacter le GAL Valli del Canavese par e-mail à l'adresse : info@galvallidelcanavese.it.

Art. 8 - TRAITEMENT DES DONNÉES

Le traitement des données envoyées par les personnes intéressées se déroulera conformément aux dispositions contenues dans le D.Lgs. 196/2003 et ss.mm.ii., à des fins exclusivement liées à la procédure.

Annexe :
- Modèle de demande de participation à la manifestation d'intérêt